

A propos de la limite d'âge de la pédiatrie en Suisse

# L'âge n'est pas le seul motif

**Comité de l'ASSA**

Association Suisse pour la Santé des Adolescents

**Prise de position – Résumé\***

- Les hôpitaux pédiatriques Suisses devraient proposer des soins hospitaliers et ambulatoires à tous les adolescents au moins jusqu'à l'âge de 18 ans.
- Il est essentiel de planifier à l'avance la transition des patients pédiatriques vers les services adultes, qu'ils soient suivis en consultation ambulatoire ou hospitalisés. Plutôt que de motiver le transfert sur la base de l'âge chronologique, celui-ci devrait se faire sur la capacité de l'adolescent à se prendre en charge et à défendre ses intérêts.
- Les professionnels de la santé adulte qui n'ont pas suffisamment d'expérience de soins aux adolescents devraient être soutenus et accompagnés par des personnes formés, afin d'offrir des soins globaux appropriés, prenant en compte les aspects biopsychosociaux du développement adolescent.
- Certains patients adolescents, souffrant de maladies chroniques rares, peuvent avoir besoin d'un suivi collectif et collaboratif entre spécialistes pédiatriques et adultes bien au-delà de l'âge de 18 ans.

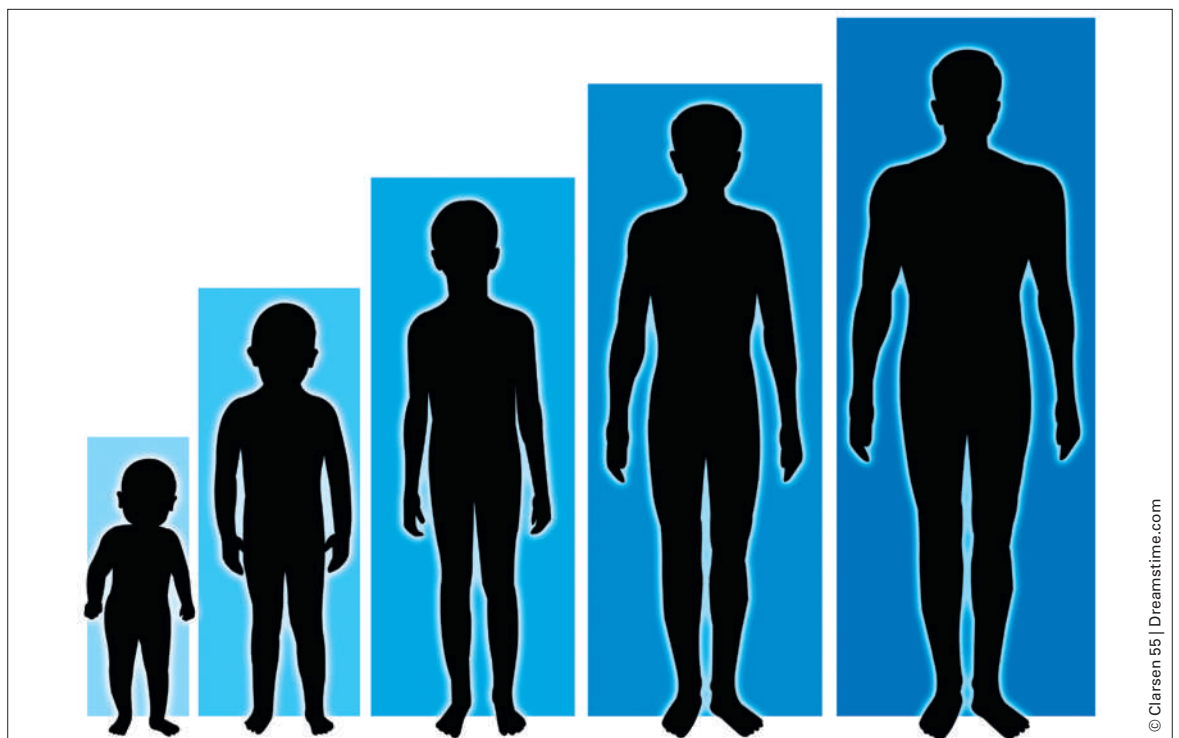
**Prise de position de la SSMI – Résumé\***

Augmenter la limite d'âge des services pédiatriques à 18 ans peut permettre plus de souplesse quant au suivi ambulatoire et hospitalier des adolescents et prendre en compte même chez des jeunes adultes le développement physique, psychique et social.

La formation des professionnels de santé est essentielle et doit concerner aussi bien les pédiatres, les généralistes et les internistes généralistes ou spécialistes et les internistes hospitaliers avec des formations communes leur permettant de développer ensemble des stratégies de soins.

Un plan de transition devrait être proposé aux jeunes suivis en pédiatrie mais également aux jeunes de plus de 16 ans débutant une maladie chronique et suivis dans des services adultes.

Nous remercions les Dr Anne Meynard, Dagmar M. Haller-Hester et Françoise Narring, Hôpitaux Universitaires de Genève, pour leur contribution à la prise de position de la SSMI et Prof. Valérie Junod, Faculté de droit, Université de Genève, pour sa relecture critique et son aide pour les questions de droit.



La transition des patients pédiatriques vers les services adultes ne doit pas être motivée seulement sur la base de l'âge chronologique.

\* Les versions allongées se trouveront sous [www.bullmed.ch](http://www.bullmed.ch) → Numéro actuel ou Archives → 2015 → 44.

Correspondance:  
Bureau ASSA  
Haldenrain 18  
CH-8909 Zwillikon  
Tél. 079 449 62 06  
[info\[at\]sgga-assa.ch](mailto:info[at]sgga-assa.ch)

© Clarsen 55 | Dreamstime.com